

**LISTES DES PIECES A JOINDRE SUR E-SYNERGIE LORS DU DEPOT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MESURE FEAMPA**

**Mesure FEAMPA :   
M4 - Aide à l’augmentation du tonnage brut d’un navire de pêche   
pour améliorer la** **sécurité, les conditions de travail ou l'efficacité énergétique**

**Pour tous les demandeurs**

|  |  |
| --- | --- |
| Annexes techniques de la mesure M4 dûment complétées |  |
| Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles (devis détaillés, captures d’écran avec date des tarifs sur site internet) |  |
| Devis comparatifs :  - pour toute dépense comprise entre 3 000 € et 10 000 € : 1 devis comparatif détaillé supplémentaire (d’un autre fournisseur ou prestataire)  - pour toute dépense supérieure à 10 000 € : 2 devis comparatifs détaillés supplémentaires (d’un autre fournisseur ou prestataire) |  |
| Relevé d'identité bancaire |  |
| Preuve de la représentation légale ou du pouvoir donné pour un demandeur agissant en qualité de représentant légal ou en vertu d’un pouvoir qu’il lui est donné (convention de mandat ou délégation de pouvoir et signature, etc.) |  |
| Attestation de régularité sociale (URSAFF/MSA/ENIM) de moins de 3 mois au moment du dépôt de la demande de subvention |  |
| Certificat d’enregistrement ou anciennement acte de francisation du navire |  |
| Licence européenne de pêche |  |
| Permis de navigation |  |
| Récépissé démontrant l’information du Centre de Sécurité des Navires (CSN) sur le projet d’investissement à bord |  |
| Les plans du navire :   * Avant travaux, si disponibles * Après les futurs travaux |  |
| Pour les projets concernant l’amélioration de l’efficacité énergétique du navire : documents permettant de justifier le gain prévisionnel (diagnostic énergétique du navire, étude technique, etc.) |  |
| Autorisations nécessaires à l’augmentation de jauge (PV CRGFAP, etc.) |  |
| Engagement sur l’honneur relatif au segment de flotte du navire |  |
| Engagement sur l’honneur relatif au port d’exploitation |  |

**Pour les personnes physiques**

|  |  |
| --- | --- |
| Pièce d’identité en cours de validité (carte d'identité nationale ou passeport) |  |
| Dernier avis d’imposition |  |
| Attestation de régularité fiscale (Service des Impôts Particulier) de moins de 3 mois au moment du dépôt de la demande de subvention |  |

**Pour les personnes morales**

|  |  |
| --- | --- |
| Attestation de régularité fiscale (Service des Impôts Entreprise) de moins de 3 mois au moment du dépôt de la demande de subvention |  |
| Statuts de l’entreprise |  |
| Bilans comptables et comptes de résultat et annexes (liasses fiscales complètes) des trois derniers exercices fiscaux certifiés conformes par l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes |  |

**Le cas échéant :**

|  |  |
| --- | --- |
| Pour les navires en copropriété : statuts de copropriété |  |
| Pour les dossiers déposés par un mandataire : Pièces d’identités du mandant et du mandataire |  |
| Pour les projets financés par un prêt (bancaire, familial...) : justificatif d'accord de prêt |  |
| Pour les demandes d’aides déposées par ailleurs dans le cadre d’un appel à projets, fournir la preuve de la réponse à l’appel à projets et, le cas échéant, la preuve de la sélection du dossier à la suite de cet appel à projets |  |
| Pour les entreprises appartenant à un groupe : organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, chiffres d’affaires et bilan des entreprises du groupe sur les trois dernières années |  |
| Pour les entreprises appartenant à un groupe : liste des associés et des filiales, composition du capital et liens éventuels avec d’autres personnes privées si cela n’apparaît pas dans la liasse fiscale. |  |
| Pour les projets concernant l’amélioration de l’efficacité énergétique du navire : documents permettant de justifier le gain prévisionnel (diagnostic énergétique du navire, étude technique, etc.) |  |
| Pour les projets répondant à un cahier des charges collectif et mis en œuvre avec le soutien d’une organisation de pêcheurs :  - Cahier des charges collectif dans lequel s’inscrit le projet (Les organisations de pêcheurs peuvent mettre en place des cahiers des charges collectifs pour certains types d'équipements, rassembler les dossiers individuels et les déposer de façon groupée)  - Justificatif de contribution au projet d’une organisation professionnelle au projet |  |
|  |
|  |